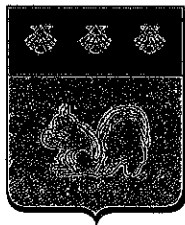


MAIRIE de MIOS

Mios, le 18 juillet 2012



Tél. 05 56 26 66 21
Fax 05 56 26 41 69

Monsieur François CAZIS
Maire
1, avenue des Landes de Gascogne
33380 MIOS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur,

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session ordinaire, en séance publique, le :

MARDI 24 JUILLET 2012 À 21 HEURES.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de MIOS,
François CAZIS.

Ordre du jour

1. Compte rendu de la décision n°11/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT relative à l'installation et la location de deux bâtiments modulaires affectés à l'Ecole Ramonet de Lacanau de Mios.
2. Compte rendu de la décision n°12/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT relative à la fourniture et à l'installation de matériels de cuisine et d'entretien pour les services de la commune de Mios.
3. Compte rendu de la décision n°13/2012 du Maire au conseil municipal de Mios prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT relative aux travaux de charpente et de fourniture et pose d'un bardage en bac acier sur la façade ossature bois existante du gymnase de la commune de Mios.
4. Mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de FRANCE TÉLÉCOM établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens.
Opération située : avenue des Landes de Gascogne (RD3), quartier de Lillet, 33380 MIOS.
 - a) Approbation de la convention à intervenir à cet effet entre la Commune de MIOS et France Télécom.
 - b) Autorisation donnée au Maire de souscrire ce protocole d'accord.
 - c) Demande de subvention départementale en vue du financement partiel de l'étude, des travaux de génie civil et du câblage.
5. Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation de travaux d'extension de l'Ecole Ramonet de Lacanau de Mios : Attribution des 11 lots aux entreprises dont l'offre a été considérée économiquement la plus avantageuse.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer le marché correspondant.
6. Convention de prêt à la construction entre la commune de Mios et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail d'Aquitaine (CARSAT) pour l'attribution d'une aide de 74 750 €, sous forme d'un prêt sans intérêt, remboursable en 20 années, pour la réalisation du projet d'extension du club du troisième âge, sis allée de la Plage.
Autorisation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, de signer la convention n°375 établie à cet effet.
7. Décision budgétaire modificative n°1 du budget principal 2012 de la commune de Mios.
8. Admission de titres à admettre en non-valeur en 2012.
9. Modification du tableau des effectifs du personnel communal de la ville de Mios.
Créations de postes pour permettre les avancements de grades et des promotions internes au sein du personnel de la collectivité.
10. Redressement du chemin rural n°68 « Pas du loup », au lieu-dit « Rouillat », après enquête publique.
11. Redressement du chemin rural n°112 « Chemin de la Rose », au lieu-dit « Petit Caudos », après enquête publique.